



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LE TEMPLE
Séance du 4 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 033-213305287-20230713-PV_040723-DE

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le mardi 4 juillet 2023 dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 juin 2023 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19/06/2023**
- 2. AFFECTATION DE LA DOTATION FDAEC 2023**
- 3. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N1**
- 4. ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CDG**
- 5. DIVERS ET INFORMATIONS**

Membres en fonction : 14

Présents : 9 Absents : 5 Représentés (par procuration) : 1

Membres présents :

Mesdames : **LACOSTE Irene, NOUETTE-GAULAIN Karine, ORNON Aurélie, SARAUTE Jocelyne, TULLON Emeline.**

Messieurs : **CUMERLATO François, MAURIN Jean-Jacques, RAMBEAUD Johan, ROBERT Michel,**

Membre absent excusé et non représenté :

Messieurs **PALLIN Jean-Luc, SAYNAC Julien** et **ROBERT William,**

Madame **PLET Delphine**

Membre absent non excusé : /

Procuration :

Monsieur PREVOT Jérôme donne procuration à Madame **TULLON Emeline**

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Karine NOUETTE-GAULAIN, Maire, qui ouvre la séance,

Madame **ORNON Aurélie** est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18H36

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19/06/203

Les conseillers approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Vote à main levée

Nombre de votants : 10	Dont présents : 9	Dont procuration : 1
Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0

2. AFFECTATION DE LA DOTATION COMMUNALE FDAEC 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier reçu le 7 avril 2023 du Département de la Gironde informant Madame la Maire, de la dotation au titre du FDAEC 2023 pour un montant de 10 311 euros.

Considérant que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie, ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier, par le versement du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC),

Considérant que la commune a développé le projet suivant :

- travaux de réfection de la mairie (huisseries, mobilier) pour un montant estimé de 52 259 ,37 € HT

Sachant que le montant final alloué à la commune de Le Temple s'élève à 10 311 € et que cette aide peut être affectée à tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier), sans dépasser 80 % du coût HT de ces opérations,

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la dotation communale de 2023 s'élevant à 10 311 euros aux travaux de réhabilitation de l'église

Vote à main levée

Nombre de votants : 10	Dont présents : 9	Dont procuration : 1
Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0

3. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame la Maire explique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget 2023 de la commune de Le Temple voté en date du 5 avril 2023

Considérant que le chapitre 67 et compte 6718 (Autres charges exceptionnelles de gestion) est en dépassement de crédit,

Madame la Maire propose d'effectuer les modifications comme suit :

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement

Articles	MONTANT INITIAL	BP	MONTANT DM1	MONTANT BP + DM1
70 Produits services, domaine et ventes	59 000 €		2000 €	61 000 €
70311 Concessions cimetière	500 €			500 €
70323 Redev occ	500 €			500 €
70388 Autres redevances	21 000 €			21 000 €
70688 Autres prestations	14 000 €			14 000 €
70845 Mise a dispo du personnel	23 000 €		2000	25 000 €
70876 Remb frais	0 €			0 €

Dépenses de fonctionnement

Articles	MONTANT INITIAL	BP	MONTANT DM1	MONTANT BP + DM1
67		400 €		2400 €
6713		100 €		100 €
6718		0 €	2000 €	2000 €
673		200 €		200 €
678		100 €		100 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement

Articles	MONTANT INITIAL	BP	MONTANT DM1	MONTANT BP + DM1
70 Produits services, domaine et ventes		59 000 €	2000 €	61 000 €
70311 Concessions cimetièrè		500 €		500 €
70323 Redev occ		500 €		500 €
70388 Autres redevances		21 000 €		21 000 €
70688 Autres prestations		14 000 € €		14 000 €
70845 Mise a dispo du personnel		23 000 € €	2000	25 000 €
70876 Remb frais		0 €		0 €

Dépenses de fonctionnement

Articles	MONTANT INITIAL	BP	MONTANT DM1	MONTANT BP + DM1
67		400 €		2400 €
6713		100 €		100 €
6718		0 €	2000 €	2000 €
673		200 €		200 €
678		100 €		100 €

AUTORISE Madame la Maire a signer tout document permettant sa mise en œuvre

Vote à main levée

Nombre de votants : 10	Dont présents : 9	Dont procuration : 1
Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0

4. ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CDG

Madame la Maire explique,

Les conventions et les prestations associées à des offres antérieures de médecine préventive et professionnelle et de conseil en prévention s'arrêtent le 30 juin 2023.

Il convient d'adhérer à la nouvelle offre pour continuer à bénéficier de ces prestations.

Cette nouvelle offre globale regroupe désormais au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'ensemble des anciens services de médecine préventive, de prévention des risques professionnels et du maintien dans l'emploi auxquels s'est ajoutée une compétence en psychologie du travail.

Afin de bénéficier du suivi médical des agents, de l'accompagnement dans le cadre des risques professionnels et de toutes les prestations décrites dans la plaquette précitée, il faut que la commune adhère à la nouvelle offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer à la nouvelle convention
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à cet engagement.

Vote à main levée

Nombre de votants : 10	Dont présents : 9	Dont procuration : 1
Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0

5. DIVERS ET INFORMATIONS

- Bac biodéchets
- Assemblée générale Fol2Fitness le 13/07/2023 à 18h30
- Foot : Demandes diverses suite à l'Assemblée Générale + demande de mise à disposition de la salle jeudi

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clos la séance à 18h55.

La Maire,

Karine NOUETTE-GAULAIN



La Secrétaire de séance,



LE TEMPLE MEDOC



**TABLEAU DES DELIBERATIONS PRISES LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE TEMPLE
DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2023**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19/06/2023
AFFECTATION DE LA DOTATION COMMUNALE FDAEC 2023
BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1
ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CDG
DIVERS ET INFORMATIONS

FEUILLE DE SIGNATURE - CM DU 4 juillet 2023

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19/06/2023
2. AFFECTATION DE LA DOTATION FDAEC 2023
3. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N1
4. ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CDG
5. DIVERS ET INFORMATIONS

Nom – Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NOUETTE-GAULAIN Karine	Maire		
MAURIN Jean-Jacques	Adjoint		
SARRAUTE Jocelyne	Adjointe		
ORNON Aurélie	Adjointe		
CUMERLATO Jean-François	Conseiller		
LACOSTE Irène	Conseillère		
PALLIN Jean-Luc	Conseiller	Excusé	
PLET Delphine	Conseillère	Excusée	
PREVOT Jérôme	Conseiller		TULLON Emeline
RAMBEAUD Johan	Conseiller		
ROBERT Michel	Conseiller		
ROBERT William	Conseiller	Excusé	
SAYNAC Julien	Conseiller		
TULLON Emeline	Conseillère		